

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-JEAN-DE-MATHA  
M.R.C. DE MATAWINIE

LUNDI  
25 AVRIL 2019  
2019-04-25

Session spéciale du Conseil municipal tenue le 25 avril 2019 à 19 heures, au bureau de la Mairie située au 65, rue Lessard.

SONT PRÉSENTS :                    Monsieur Martin Rondeau, Maire  
   Monsieur Luc Ayotte, siège #1  
   Madame Nicole Beausoleil, siège # 2  
   Monsieur Pierre-Michel Gadoury, siège # 4  
   Monsieur Sylvain Roberge, siège # 5  
   Monsieur Luc Lefebvre, siège # 6

EST AUSSI PRÉSENT :            Monsieur Philippe Morin, directeur général  
   et secrétaire-trésorier

ÉTAIT ABSENTE                    Madame Annie Bélanger, siège # 3

1. **LECTURE DE L'AVIS DE CONVOCATION**
2. **OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE PAR MONSIEUR MARTIN RONDEAU**
3. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

*IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER LUC LEFEBVRE  
ET RÉSOLU :*

*QUE le Conseil municipal adopte l'ordre du jour tel que déposé;*

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2019-147

4. **RÉFECTION ET PAVAGE RANG SAINT-LÉON** (X-0194)

*CONSIDÉRANT QUE 4 soumissionnaires ont donné suite à notre demande de  
soumission par invitation ;*

Pavage J.D. inc	145 157,39 \$
Sintra	178 800,50 \$
Excavation Majeau	137 794,32 \$
9306-1380 Québec inc.	140 746,65 \$

*EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER LUC AYOTTE  
ET RÉSOLU :*

*DE DONNER SUITE à la soumission reçue de Excavation Majeau inc. au montant  
de 137 794,32 \$;*

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2019-148

5. **RÉFECTION ET PAVAGE RANG SACRÉ-COEUR** (X-0193)

*CONSIDÉRANT QUE 4 soumissionnaires ont donné suite à notre demande de  
soumission par invitation ;*

Pavage J.D. inc	196 288,43 \$
Sintra	236 427,69 \$
Excavation Majeau	180 966,23 \$
9306-1380 Québec inc.	181 410,42 \$

EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER LUC LEFEBVRE  
ET RÉSOLU :

DE DONNER SUITE à la soumission reçue de Excavation Majeau inc. au montant  
de 180 966,23 \$;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**2019-149**      **6.      RÉFECTION ET PAVAGE CHEMIN DE LA BELLE-MONTAGNE** (X-0192)

CONSIDÉRANT QUE 4 soumissionnaires ont donné suite à notre demande de  
soumission par invitation ;

Pavage J.D. inc	106 205,63 \$
Sintra	128 507,56 \$
Excavation Majeau	104 000,76 \$
9306-1380 Québec inc.	106 573,19 \$

EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER PIERRE-MICHEL GADOURY  
ET RÉSOLU :

DE DONNER SUITE à la soumission reçue de Excavation Majeau inc. au montant  
de 104 000,76 \$;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**2019-150**      **7.      TRAÇAGE DES LIGNES DE RUES** (X-0278)

CONSIDÉRANT QU'un seul soumissionnaire a donné suite à notre demande de  
soumission par invitation ;

Marquage et Traçage du Québec 10 810,99 \$

EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE NICOLE BEAUSOLEIL  
ET RÉSOLU :

DE DONNER SUITE à la soumission reçue de Marquage et Traçage du Québec. au  
montant de 10 810,99 \$;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**2019-151**      **8.      FAUCHAGE / DÉBROUSSAILLAGE** (B-0485)

CONSIDÉRANT QUE 4 soumissionnaires ont donné suite à notre demande de  
soumission par invitation ;

Déneigement Daniel Arpin	Débroussaillage :	64\$/heure
	Fauchage:	64\$/heure
Mario Baril	Débroussaillage	100\$/heure
	Fauchage:	100\$/heure
EGA entreprises inc.	Débroussaillage	85\$/heure
	Fauchage:	80\$/heure
Travaux Pierre Roberge	Débroussaillage	65\$/heure
	Fauchage:	65\$/heure

EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER SYLVAIN ROBERGE  
ET RÉSOLU :

DE DONNER SUITE à la soumission reçue de Travaux Pierre Roberge. au montant  
de 65 \$/heure pour le débroussaillage et le fauchage ;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2019-152

**9. OUVERTURE POSTE TRAVAUX PUBLICS (B-0753)**

*CONSIDÉRANT QUE les contrats de conciergerie, d'entretien paysager et d'entretien des plateaux sportifs arrivent tous à échéance au cours de l'année 2019 ;*

*CONSIDÉRANT QU'il y a lieu que ces tâches soient effectuées par des employés municipaux ;*

*CONSIDÉRANT que les dispositions de la présente convention collective ne prévoient pas que ces tâches soient couvertes par l'unité d'accréditation syndicale ;*

*CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à la préparation d'une lettre d'entente avec le syndicat ;*

*EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER LUC LEFEBVRE  
ET RÉSOLU :*

*DE MANDATER le directeur général et notre conseiller en relations de travail à préparer une lettre d'entente ;*

*D'ASSURER le suivi à ladite lettre d'entente auprès des parties impliquées.*

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**13. VARIA**

**14. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**15. FIN DE L'ASSEMBLÉE**

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER SYLVAIN ROBERGE  
ET RÉSOLU :

QUE la séance soit et est levée à 20h08

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

---

Martin Rondeau, Maire

---

Philippe Morin, d.g

« Je, Martin Rondeau, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

---